Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260527-D041_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mai 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE VINGT-SEPT MAI, A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GAETAN ALLANO, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 20 MAI 2026

PRESENTS :
M. ALLANO Gaëtan, Mme COSSON Béatrice, M. GUILLAUME Patrick, Mme FORTHOMME Sophie, M. LEMARCHAND Franck, Mme GOMBERT Patricia, M. BROCHARD Michel, M. CARNET Eric, M. CHANTRENNE Olivier, M. VILLALON Nicolas, Mme BRETON Elodie, Mme PINOT Charline, Mme MARRE Claire, M. GITTA Valentin, Mme PASDELOU Martine, M. NOËL Olivier, M. HANNEQUIN Eric, Mme PLUNET Valérie.

ABSENTS :
M. FLEURY Christian ayant donné procuration à Mme MARRE Claire,
Mme ALLOUARD Melinda ayant donné procuration à M. LEMARCHAND Franck,
Mme ROY Lauriane ayant donné procuration M. BROCHARD Michel,
M. HEUZE Jocelyn ayant donné procuration à M. ALLANO Gaëtan,
M. ROBERT Marcel.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CARNET Eric.

DELIBERATION N° 041-2026
9.1

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL
« ACTIVITES JEUNES » - VACANCES ESTIVALES 2026

Rapporteur : Madame Patricia GOMBERT

Le Conseil Municipal ;
Vu le rapport de présentation de la semaine « activités jeunes » ;
Vu le Code de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale permet d'autoriser le Maire à pourvoir rapidement aux besoins saisonniers ;
Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité :

1. **CREE cette prestation « activités jeunes » pour l'année 2026 (première semaine de juillet) ;**
2. **CREE un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions suivantes :**

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260527-D041_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Type de Contrat	Contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité
Métier	Agent d'animation / Animateur
Lieu de travail	Commune de TADEN et lieux des activités proposées
Début du contrat	6 juillet 2026
Fin du contrat	10 juillet 2026
Temps de travail	Complet
Grade de rémunération	Agent d'animation
Echelon de rémunération	3ème échelon
Régime indemnitaire	RIFSEEP (IFSE + CIA) des agents de catégorie C à équivalence de poste

3. **AUTORISE Monsieur le Maire à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération du candidat retenu selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil ;**
4. **PREVOIT à cette fin une enveloppe de crédits au budget.**

2

Certifié conforme au registre des délibérations,
A Taden, le 29 mai 2026,

Le Maire,

Gaëtan ALLANO

MAIRIE de TADEN 22100 Côtes-d'armor